

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE
CENTRE OUEST DU 29/07/2022**

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Centre OUEST du 29/07/2022 est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Centre OUEST et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 29/07/2022 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

LEPRINCE MICKAEL	Présent	
RODERY CHRISTOPHE	Présent	

Absents

Excusés

ARTIGE BEATRICE	Excusée	
RIVIERE SEVERINE	Excusée	
FOUCHARD PHILIPPE	Excusé	

Document interne à destination des représentants du personnel et des collaborateurs de l'entreprise uniquement. La diffusion externe n'est pas autorisée.

Questions :

1) Pour donner suite à la lecture du bulletin de salaire de M. Leboucher il y a un souci, le salarié n'a pas posé de congé sans solde soit 6h39 donc 69.33 euros qui ont été retiré de son salarié.

Bulletin de salaire PJ.

Le section **SNEPS CFTC** souté savoir la raison pour apporter une réponse au salarié.

Réponse de la Direction : Monsieur LEBOUCHER avait posé 21h de repos compensateur cependant il détenait un solde de 14.61h. Le delta a donc été comptabilisé en congés sans solde.

2) Nous souhaitons savoir pour donner suite à la signature de contrat CDD d'été, pourquoi ces personnes refusent de se déplacer sur poste avec leur véhicule, et que le chef de secteur impose à l'astreint de faire le TAXI en prétextent que c'est de la logistique ?

Nous demandons des explications sur cette manière d'opérer.

Réponse de la Direction : Le salarié ne possédant pas de moyen de locomotion et afin de pouvoir assurer la prestation, l'astreinte a effectivement effectué un détour sur son chemin afin de déposer le salarié sur site.

3) La section **SNEPS CFTC** attend toujours de recevoir la liste des sites Centre Ouest ainsi que les heures d'ouverture de chaque site, mentionnées lors de la réunion RDP.

Réponse de la Direction : La liste précisant les heures d'ouverture des sites a été transmise ce-jour en séance.

4) Le Boock HSE de **Flowserve** n'est toujours pas à jour, cela a été signalé à plusieurs reprises lors de la réunion du RDP.

Une adresse électronique de notre chef de secteur contient une erreur.

Réponse de la Direction : Le book HSE a été mis à jour, remise en mains propres de la fiche avec les modifications à M. Leprince .

5) Plusieurs employés nous informent de ne pas pouvoir entrer en contact avec leur chef de secteur par téléphone ou par courrier (E-mail) aucune réponse.

Le SNEPS CFTC tient à savoir pourquoi ?

Réponse de la Direction : La question correspond à des propos généraux, ce qui ne permet pas d'y répondre précisément. Si des cas précis et factuels existent, nous vous remercions de nous en faire part.

6) M. LANIER nous informe que depuis plusieurs mois il est dans l'impossibilité de prendre contact par e-mail avec les responsables d'agence de M. HILLAH, RODERY, BREHERET aucune réponse aux mails envoyer aux responsables d'agence.

Depuis décembre 2020, M. LANIER n'a plus de note de frais qui lui sont payés malgré de nombreux rappels (formation).

Le SNEPS CFTC tient à savoir pourquoi le salarié n'a pas de réponse à ces e-mails ?

Réponse de la Direction : Nous nous permettons d'être étonné par cette question car le salarié a eu un échange téléphonique en date du 21 juillet 2022 avec Monsieur HILLAH. En ce qui concerne les notes de frais certaines sont en cours de traitement

7/ Du 8 au 12 Juin dernier s'est tenu la prestation des 24h du Mans.

A ce jour les agents pris en CDD n'ont toujours pas reçu leurs salaires.

Le SNEPS-CFTC vous demande des explications sur ce délai de paiement qui est anormalement long. Le coût de la vie actuelle, et les bas salaires que nous avons nécessitent un paiement rapide.

Réponse de la Direction : Les soldes de tout compte ont été réceptionnés au niveau de l'agence le 27 juillet et ont été envoyés aux salariés concernés le jour même.

8/ A la dernière réunion RDP nous vous demandons la possibilité d'installer un tabouret afin d'avoir un véritable coin repas sur Bel Evron.

Vous deviez vous rapprocher du client pour ce faire.

Le SNEPS-CFTC vous demande, où en est cette demande qui est une obligation de la part du client de fournir un lieu de prise de repas digne.

Actuellement les agents sont obligés de manger debout dans la cuisine ou assis à leur poste les 2 ne sont pas acceptables.

Réponse de la Direction : Un mail de relance a été envoyé au client le 26 juillet 2022. Nous rappelons que nous ne sommes tributaires des décisions du client et que le sujet avait été évoqué avec le client. Nous restons donc dans l'attente d'un retour de sa part.

RODERY Christophe
Directeur D'agence

CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE
S.A.S. Capital 100 000 Euros
La Thibaudière, ZA du Cormier - 49140 JARZE
Tel. 01 41 96 90 00 – Fax : 01 41 33 11 89
URSSAF 11600001341152395
R.C.S. Bobigny : 341 152 395 – SIRET : 341 152 395 00222
AUT : 049-2115-02-17-20160521757